

Les surfaces de promotion de la biodiversité, un refuge pour le campagnol terrestre ?

Depuis 2016 et en collaboration avec la station phytosanitaire du canton du Jura et l'office phytosanitaire du canton de Neuchâtel, des relevés d'activité du campagnol terrestre ont été réalisés sur des surfaces de promotion de la biodiversité dans les réseaux écologiques (prairies extensives, peu intensives, bandes herbeuses des haies et bandes herbeuses le long des murs de pierres sèches) ainsi que sur des surfaces agricoles conventionnelles (non SPB) adjacentes. L'objectif était de déterminer si ces types de surfaces jouent un rôle dans la distribution spatiale du campagnol terrestre, avant et pendant une pullulation. La question de fond était de savoir si ces surfaces sont attractives et constituent des refuges pour le campagnol.

Pas d'attractivité particulière des SPB

Les résultats obtenus en 2016 (phase de latence) et 2018 (phase de croissance, pullulations locales) n'ont pas montré d'attractivité particulière des SPB et de leur type de gestion sur le campagnol terrestre. Au contraire, les indices de présence (taupinières) étaient légèrement plus nombreux dans les surfaces conventionnelles. On peut donc admettre que les SPB ne constituent pas des facteurs favorisant la prolifération et la dissémination des campagnols, ni en phase de latence, ni lors du redémarrage du cycle de pullulation, ni durant la pullulation elle-même. Les surfaces de promotion de la biodiversité peuvent être installées dans l'exploitation sans risque de préjudice à la production herbagère. Ces résultats laissent penser que les campagnols pourraient être plus friands d'herbages intensifs, fumés et bien fournis que des prairies peu ou pas fertilisées.

Un second volet a consisté à relever les indices dans les résidus non fauchés en été, après le 1^{er} juillet. Dans le cas des prairies, les taupinières étaient légèrement plus nombreuses dans ces parties-là, pour les prairies peu intensives (612). Le non fauché semble donc constituer un refuge temporaire en été, à côté des surfaces fauchées, pour ce type de SPB. Ce rôle reste cependant limité sur la surface (10 % non fauché) et dans le temps, puisque ces résidus peuvent être fauchés aux regains. Il faudrait donc éviter de laisser le non fauché à la même place lors des regains, en tout cas lorsque les campagnols abondent. Dans les bandes herbeuses des haies (852), par contre, les indices étaient toujours moins nombreux que sur les surfaces témoins, même si ces bandes étaient non fauchées.

Plus d'hermines dans les régions structurées

Un troisième volet visait à recenser, à l'aide de tunnels à traces, les petits prédateurs spécialisés sur le campagnol terrestre (hermine) ou des champs (belette). Les premiers résultats montrent une abondance plus élevée de prédateurs lorsque l'habitat est structuré (haies, lisières, murs), en particulier avec la présence de murs de pierres sèches qu'elles affectionnent pour se déplacer.

Les résultats obtenus permettent d'esquisser un concept de lutte contre le campagnol terrestre qui mobilise les surfaces de promotion de la biodiversité et les petits carnivores spécialisés (hermine). On peut rajouter à cela les perchoirs et nichoirs pour rapaces. Cela ne permettra probablement pas d'enrayer les pullulations de campagnol terrestre, ni d'éviter parfois des dégâts localisés, mais les mesures proposées visent à diminuer les impacts du campagnol terrestre sur les herbages au sein

d'une exploitation agricole, et donc les pertes financières qui lui sont liées. Ces mesures de favorisation de la faune prédatrice peuvent être complétées par d'autres actions (p. ex. piégeage) en période de basse densité (moins de 50 campagnols/ha).

Compartimenter les finages d'herbages intensifs en les séparant par des bandes de SPB

Etant moins attractives pour les campagnols, les SPB peuvent être implantées au sein des herbages intensifs pour augmenter l'effet de barrière et de prédation des petits carnivores spécialisés. La SPB la plus efficace dans ce but est la haie (renforce également la prédation). L'aménagement des surfaces agricoles pour optimiser l'action précoce des prédateurs constitue une action primordiale pour la lutte contre les campagnols.

Si l'endroit n'est pas optimal pour l'installation de SPB, le travail du sol d'une bande de surface intensive, pour rénover l'herbage ou mieux, implanter une céréale, aura également un effet de séparation des herbages limitant la propagation. Il est hautement recommandé de l'installer l'année précédant le pic de pullulation (suivre l'évolution des cycles dans les bulletins phytosanitaires).

Renforcer la présence des prédateurs spécialisés

La structuration des parcelles, combinée avec un taux élevé de petites structures (tas de bois, tas de pierres, arbuste) et d'éléments paysagers (murs de pierres sèches, bosquets, haies), permet d'augmenter l'intérêt local pour les petits mustélidés. Lorsqu'ils sont présents sur une parcelle ou ses environs, l'effet limitant sur le campagnol terrestre peut être important pour retarder le départ d'une pullulation. Les dégâts peuvent alors être réduits.

Les résultats de recensement de petits mustélidés, en particulier l'hermine, prédateur spécialisé du campagnol terrestre, ont montré l'importance des murs de pierres sèches, qui sont à conserver ou à restaurer. Pour les petites structures, les tas de bois ou tas de pierres (de 2-4 m³ avec loge centrale abritée servant de gîte pour la reproduction des hermines) devraient être installés dans une densité d'au moins 10 petites structures aux 100 ha, au sein d'un territoire contenant des structures diversifiées (haies, bosquets, lisières et murs) et reliées entre elles.



